

Call - Warrant sur ABB

DESCRIPTION DU PRODUIT

Les warrants sont des instruments financiers qui confèrent à l'investisseur le droit, et non l'obligation, d'acheter (call) ou de vendre (put) le sous-jacent contre règlement du prix d'exercice, et ce pendant la période d'exercice (warrant américain) ou à la date d'échéance (warrant européen). En cas d'exercice de warrants avec "livraison physique", le sous-jacent est livré: par l'émetteur à l'investisseur (call) ou par l'investisseur à l'émetteur (put); les warrants avec "règlement en espèces" donnent droit – s'ils sont dans la monnaie au moment de l'exercice – au versement de la différence correspondante. L'investisseur mise sur la hausse des cours du sous-jacent avec un warrant call et sur leur baisse avec un warrant put.

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant.

Informations sur le produit

Émetteur	Bank Vontobel AG, Zürich (Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr))
Garant	-
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur et agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de produit ASPS	Warrant (2100). Voir également www.svsp-verband.ch
Sous-jacent	ABB Ltd (Plus de détails sur le sous-jacent, voir plus bas)
Prix de référence spot	CHF 23.63
Ratio	10.0 : 1
Type d'option	Call
Style d'option	Américain (exercice possible pendant toute la période d'exercice)
Règlement	Livraison physique
Prix d'émission	CHF 0.25
Prix d'exercice	CHF 24.00
Fixing initial	26 janvier 2017 08:07 heures MET
Date de paiement	02 février 2017
Période d'exercice	02 février 2017 - 20 décembre 2019 12:00 heures MET
Dernier jour de négoce	20 décembre 2019 12:00 heures MET
Dernière date d'exercice possible	20 décembre 2019 12:00 heures MET
Date d'échéance	20 décembre 2019
Valeur suisse / ISIN / Symbole Telekurs	34543046 / CH0345430463 / WABDOV
Devise de référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement sont effectués dans la devise de référence

Informations supplémentaires

Volume d'émission	25'000'000 Vontobel Warrant, avec possibilité d'augmentation
Droit d'exercice	<p>Possible pendant toute la période d'exercice (en principe chaque jour de bourse jusqu'à 12h00 HEC). Pour les demandes d'exercice reçues ultérieurement ou après la clôture du négoce, le jour d'exercice est le jour de bourse suivant. Le programme d'émission contient les informations détaillées relatives aux modalités d'exercice.</p> <p>Le nombre de warrants déterminé par le ratio donne le droit, au moment de l'exercice, d'acquérir (options de type call) ou de vendre (options de type put) 1 sous-jacent au prix d'exercice. L'émetteur a le droit de reporter sur les jours de bourse suivants - de manière échelonnée et en quantité adéquate - les demandes d'exercice des warrants avec livraison physique qui déclencheraient une livraison simultanée de titres du sous-jacent pour une contrevaletur supérieure à CHF 1 mio.</p> <p>Les paiements / livraisons s'effectuent à la date valeur de 5 jours ouvrables bancaires après le jour de l'exercice.</p> <p>Lieu d'exercice: Bank Vontobel AG, z. H. Corporate Actions, Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich Téléphone +41 (0)58 283 74 90, fax +41 (0)58 283 51 60</p>
Quantité d'exercice minimum	10 Vontobel Warrant ou un multiple de cette quantité
Quantité de négoce minimum	10 Vontobel Warrant
Clearing / Settlement	Clearstream (Luxembourg), Euroclear Brussels, SIX SIS AG
Cotation	Le produit fait l'objet d'une demande d'admission à la SIX Swiss Exchange.
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique "Historique produit" du produit correspondant sur www.derinet.ch et, concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, également sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée du placement.
Traitement fiscal en Suisse	<p>Les bénéfices générés par ce produit ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.</p> <p>Le produit n'est pas soumis à un impôt anticipé ni à des frais d'émission. Les transactions sur le marché secondaires ne sont pas soumises au droit de timbre suisse. Toutefois, un droit de timbre peut être prélevé en cas de livraison du sous-jacent.</p> <p>Les transactions et les paiements relatifs à ce produit peuvent être soumis à d'autres taxes (étrangères), impôts et/ou retenues à la source, notamment une retenue à la source conformément à l'article 871 (m) du Code des Impôts Fédéral des États-Unis. Tous les paiements au titre de ce produit seront effectués après la déduction des taxes et retenues à la source.</p> <p>En cas de livraison du sous-jacent, les éventuels impôts et timbre étrangers doivent également être pris en charge par l'investisseur.</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi. Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).
Droit applicable / tribunal compétent	Droit suisse / Zurich 1, Suisse
Surveillance prudentielle	En tant que banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle au sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.

Description du sous-jacent ABB Ltd	Désignation: ABB Ltd, Actions nominatives Entreprise et domicile: ABB Ltd, Postfach 8131, CH-8050 Zürich Identification: ISIN CH0012221716 / Valeur suisse 1222171 / Bloomberg <ABBN VX Equity> Bourse de référence: SIX Swiss Exchange Bourse à terme: Eurex; l'agent de calcul peut, en toute équité, désigner une autre Bourse à terme Performance: consultable sur www.bloomberg.com (Symbol: ABBN:VX) Transmissibilité: selon les statuts de ABB Ltd Rapports financiers: consultables sur www.abb.com
---------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PERSPECTIVES DE GAIN ET DE PERTE

Les warrants permettent de profiter, avec un effet de levier, de l'évolution positive (warrants call) ou négative (warrants put) du sous-jacent. Le potentiel de gain des warrants call est en principe illimité. S'agissant des warrants put en revanche, le potentiel de gain maximum est limité et atteint lorsque le cours du sous-jacent atteint zéro. En raison de l'effet de levier, les fluctuations de cours du sous-jacent peuvent influencer la valeur des warrants de façon plus que proportionnelle. A la date d'exercice déterminante, pour les warrants donnant droit à un règlement en espèces, le montant du règlement dépend de la différence positive (warrants call) ou négative (warrants put) entre le cours d'évaluation du sous-jacent et le prix d'exercice. Pour les warrants avec livraison de titres, le cours du sous-jacent livré ainsi que les frais à régler doivent également être pris en compte. Les warrants n'engendrent pas de revenus réguliers. Ils perdent en principe de la valeur lorsque le cours du sous-jacent n'augmente pas (warrants call) ou ne baisse pas (warrants put). A l'échéance, les warrants expirent sans valeur s'ils ne sont pas dans la monnaie. L'investisseur subit dans ce cas une perte totale du capital investi.

PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

Risques de change

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités correspondantes peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles peuvent survenir pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés sur lesquels ils sont négociés. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. Pour de plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG ou de Bank Vontobel AG, se référer au programme d'émission.

Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

L'instrument financier présenté n'est pas un fonds de placement ou une société d'investissement au sens de l'art. 2 de la loi du 19 mai 2005 sur les sociétés d'investissement (IUG, 951.30). Il n'est pas soumis à la surveillance de la Finanzmarktaufsicht Liechtenstein (FMA) et les investisseurs ne bénéficient pas de la protection accordée par l'IUG.

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. persons, UK

DIFC/Dubai : Ce document se rapporte à une „Exempt Offer“ conformément aux dispositions du Market Rules Module (MKT) de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Ce document ne doit être distribué qu'aux personnes autorisées à le recevoir selon la Rule 2.3.1 MKT. Aucune autre personne ne doit recevoir ce document ni s'en prévaloir. La DFSA n'assume pas la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'un quelconque document en lien avec une Exempt Offer. La DFSA n'a ni approuvé ce document, ni entrepris une démarche quelconque pour en vérifier le contenu et n'assume pas la responsabilité de telles mesures. Les valeurs mobilières auxquelles ce document fait référence peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions concernant leur revente. Les acheteurs potentiels des valeurs mobilières proposées sont tenus de soumettre ces dernières à leur propre Due Diligence. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, vous être prié de consulter un conseiller financier autorisé.

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100.000.

Autres informations concernant les risques

Veuillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

MENTIONS LEGALES**Documentation relative aux produits**

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.ch avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission en vigueur actuellement, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8022 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.ch.

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare par la présente que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zürich, 26 janvier 2017 / Deritrade-ID: 186358179
Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement:



Private Banking
Investment Banking
Asset Management

Performance creates trust

Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43
CH-8022 Zürich
Telefon +41 (0)58 283 71 11
www.derinet.com

Banque Vontobel SA
Rue du Rhône 31
CH-1204 Genève
Téléphone +41 (0)58 283 26 26
www.derinet.com